

Audience du 06.12.2011	Notes d'audience - Troisième Chambre Correctionnelle Affaire n° 10/00611 Audience du 3 Novembre 2011 et suivants
------------------------	--

Audience ouverte à 14 heures.

Le Président indique qu'il y a lieu de constater que Me BISSEUIL :

- a émis le souhait que le rapport et de la note de M. GRENIER soient remis à M. LEFEVBRE pour qu'il en ait connaissance ; rien n'empêche Me BISSEUIL d'effectuer une telle démarche.

- a remis à la Cour un document intitulé "synthèse sur le nombre d'explosions entendues par les personnes présentes sur le site au moment de l'explosion".

Le Président donne ensuite le déroulement de l'audience de ce jour.

Intervention du Ministère Public sur l'organisation de l'audience du 07 décembre 2011.

Me BISSEUIL a été entendue en ses observations ;

Me LEGUEVAQUES a été entendu en ses observations ;

Me SOULEZ-LARIVIERE a été entendu en ses observations ;

Sur la communication des rapports :

LE PRÉSIDENT indique qu'il a été demandé par la Cour la communication immédiate des rapports.

Me SOULEZ-LARIVIERE : on le communiquera dès que possible.

Me MONFERRAN a été entendu en ses observations ;

Me LEVY a été entendu en ses observations ;

Me SOULEZ-LARIVIERE a été entendu en ses observations ;

Me MALKA et a été entendu en ses observations ;

LE MINISTÈRE PUBLIC a été entendu en ses observations ;

Me FOREMAN a été entendu en ses observations ;

La Cour indique que la réponse sera donnée ultérieurement.

Audition de M. BERGUES Didier :

Conclusion : ensemble des constatations réalisées à AZF, tant sur la cratère qu'en champ proche moyen ou lointain, montrent une exceptionnelle cohérence compatible avec une seule explosion.

Le Président autorise l'utilisation d'un power point.

Projection du power point.

Audience suspendue à 16 h 04 - reprise à 16 h 27.

Reprise de la projection du power point.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous évoquez un sol homogène sous le bâtiment 221. Si le sol n'est pas homogène, les constatations sont différentes, cratère formé de la même façon ou autre particularité ?

M. BERGUES : ce n'est pas évident. Vu la masse importante en surface ce sont de grandes déformations ; une fissure du sol dans la dalle de béton n'a pas eu d'incidence. Les expérimentations ont été faites avec des sols stratifiés ou homogènes.

LE MINISTÈRE PUBLIC : cratère de 8770 m³, on parle du cratère apparent

M. BERGUES : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : la couche de nitrates au sol

M. BERGUES : le tas de matière granulé était surélevé de 10 cm par rapport à la dalle du bâtiment.

LE MINISTÈRE PUBLIC : a-t-on une idée de la proportion de terre éjectée qui retombe dans le cratère ?

M. BERGUES : ils ont gratté l'épaisseur, je n'ai pas le chiffre en tête.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous avez présenté des travaux, vous faites allusion à un cylindre ?

M. BERGUES : ce sont des travaux numériques

LE MINISTÈRE PUBLIC : votre expérience c'était bien un cylindre qui était placé horizontalement,

M. BERGUES : ce n'était pas un cylindre, c'était une charge posée sur dalle métallique

LE MINISTÈRE PUBLIC : M. LEFEVBRE et vous aviez fait des travaux scientifiques et les résultats sont totalement différents chez l'un et l'autre ?

M. BERGUES : lorsque la détonation se propage les matériaux explosifs se transforment en gaz et vont partir comme un piston dans le sens de l'a détonation. Un effet arrière qui va rappeler les objets situés à l'arrière de l'explosion.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous dites que les produits stockés au 221 c'était selon votre évaluation 76 % de rebuts de nitrate d'ammonium agricole et 24 % de nitrate d'ammonium industriel. Je ne comprends pas pourquoi. Comment savoir la proportion de produits ?

M. BERGUES : j'ai repris les données. Je n'ai pas fait les calculs.

LE MINISTÈRE PUBLIC : mais on ne sait pas ce qui est sorti.

M. BERGUES : je n'ai pas déterminé ces valeurs.

Me LEGUEVAQUES : dans le document de M. LEFEVBRE d'hier la capture d'image est à 1,50 mètres des charges explosives, pourquoi cette différence ?

M. BERGUES : M. LEFEVBRE et moi on doit avoir la même chose.

Me LEGUEVAQUES : la puissance va s'accroître en fonction de la taille ?

M. BERGUES : plus c'est long, plus d'énergie sur le côté et donc charge allongée.

Me LEGUEVAQUES : cette puissance a un effet sur le béton, ça le ramollit comme du beurre et le rend presque liquide. Est ce vrai pour un sol de sable ?

M. BERGUES : les matériaux peuvent induire des comportements légèrement différents. L'explosif n'est pas passé sur le sol.

Me LEGUEVAQUES : ce qui est derrière le mur va être considérablement transformé ?

M. BERGUES : les gaz vont au fond en se détendant et poussent les matériaux.

Me LEGUEVAQUES : dans la vidange, s'il y a du sable, du remblai, vont-ils se comporter de manière identique ou différence ?

M. BERGUES : avec le sable, on n'aura pas de résultats fondamentalement différents. Il faut des expérimentations.

Me LEGUEVAQUES : sous la dalle de béton il y avait une nappe phréatique quel a pu être l'effet de l'explosion ?

M. BERGUES : interface même si sol homogène, on va avoir la porosité qui est dans le sol existant en dessus et dessous, de l'eau. Ça va modifier le processus de cratérisation.

Le Président pose une question de M. MASSOU :

Réponse : explosion unique capable d'expliquer le cratère.

Me COURREGÉ : confirmez vous que les essais de tirs à Gramat, n'est pas un tir qui rentrait dans le cadre de l'expertise judiciaire ?

M. BERGUES : non, c'est un tir pour illustrer la trace cruciforme.

Me COURREGÉ : ces tir s83 et 84 sur lesquels se fondent M. BERGUES aujourd'hui sont des données qui ne sont pas dans l'expertise judiciaire.

Me COURREGÉ : fourniture des enregistrements vidéos correspondants et les fiches de tirs.

Me COURREGÉ : je demande qu'il en soit donner acte.

Le Président demande que la défense saisisse la Cour par des conclusions précises.

M. BERGUES : oui je peux

Me COURREGÉ : aspiration de la cuve, cet élément est nouveau ?

M. BERGUES : ce n'était pas dans mon rapport.

Me COURREGÉ : diapo 48 croûtes, d'où sortent ces photos ?

M. BERGUES : des fiches de tirs. Je n'ai pas remis les photos.

Me COURREGÉ : les croûtes polluées, où tirez-vous la pollution ?

M. BERGUES : de l'exploitation du hangar par le choleur, suie de moteur diesel au sol, c'est dans mon rapport.

Me COURREGÉ : Vous ne croyez pas dans les analyses du BRGM ?

M. BERGUES : il y a du produit noir, ce n'est pas du nitrate d'ammonium .

Me COURREGÉ : croûtes polluées par la poussière, la terre ?

M. BERGUES : pourquoi pas.

Me COURREGÉ : tir 1/57ème. Critique sur les travaux de M. LEFEBVRE. Vous avez utiliser un explosif militaire ?

M. BERGUES : c'est une pratique habituelle, c'est pour regarder comment se formaient les lèvres du cratère.

Me COURREGÉ : c'est pas le principe de similitude ?

M. BERGUES : j'ai simulé un box, un tas de nitrates en forme de tente avec pentes similaires.

Me COURREGÉ : comparer les points d'initiation, cela ne peut plus remplir cet office.

M. BERGUES : on n'a qu'un résultat.

Me COURREGÉ : diapo 64 - point d'initiation à gauche box, argument le plus important la dissymétrie du cratère avec pente plus douce à droite ?

M. BERGUES : la limite à droite correspond au mur en béton qui constituait la fosse de tir et détonation a soufflé - il aurait fallu tirer dans une fosse plus grande.

Me COURREGÉ : avez- vous calculé les pentes ?

M. BERGUES : cette pente à l'ouest a soufflé, rebord ouest.

Me COURREGÉ : qu'est qui a été altéré par cet effet ?

M. BERGUES : Le côté droit c'est la paroi en béton de la fosse. Je n'ai pas pu enregistrer. Ça remontait en pente douce.

Me COURREGÉ : partie inférieure vous avez pu mesurer ?

M. BERGUES : on n'a pas touché la paroi en béton constituant la cible. L'autre côté a été soufflé par la taille insuffisante de la cible. Il l'aurait fallu plus grande d'un 1 mètre.

Me COURREGÉ : une partie s'est bien passée et pas l'autre partie ?

M. BERGUES : c'est pour ça que j'ai fait les tirs 1/57 ème. Essais plus pertinents. Ça a permis de voir que la vidange du cratère s'est correctement effectuée.

Me COURREGÉ : la répartition des victimes en cruciforme à 3 branches ? Personne à l'Est, personne à la SNPE ?

M. BERGUES : sur la SNPE, ce sont des effets indirects. Ce sont les victimes qui meurent blastées.

Me COURREGÉ : combien de victimes dans le champ du blast ? À l'Ouest, au Sud et à l'Est ? Combien à l'Est ?

M. BERGUES : au nord est l'ensachage et au sud est, il y avait des personnes dans les bâtiments mais pas de victime.

Me COURREGÉ : le diamètre critique : si amorce dans le box, il faut qu'il y ait une continuité de produits de plus de 80 cm entre le box et le tas principal ?

M. BERGUES : ça dépend si on est dans les masses de nitrate d'ammonium industriel ou nitrate d'ammonium agricole. Nitrate d'ammonium agricole supérieur à 1 mètre, nitrate d'ammonium industriel 50 cm de produits purs.

Me COURREGÉ : quasi impossibilité depuis la surface du tas pour nitrate d'ammonium industriel, vous confirmez ?

M. BERGUES : je conçois mal une charge de grand diamètre enfouie dans le tas pour réaction.

Me COURREGÉ : la terre sur la rocade. M. VAN SCHENDEL dit que c'est le vent d'autan, Vous dites projections indice supplémentaire confortant l'initiation au niveau du box .

M. BERGUES : on voit bien des cailloux retomber sur la rocade, cailloux tombés à la verticale issus de la cratérisation.

Me COURREGÉ : la terre également ?

M. BERGUES : oui

Me COURREGÉ pourquoi initiation au niveau du box ?

M. BERGUES : pas de terre avec projection de cailloux au nord sur la rocade. Il faut aller vers le NO.

Me COURREGÉ : pourquoi box et pas l'ensemble du cratère ?

M. BERGUES : plein nord, il n'y a rien du tout, pas d'éjectas.

Me COURREGÉ : toutes les projections viennent du box ?

M. BERGUES : c'est le constat que plein nord il n'y pas d'éjectas sur la rocade. Si provenance du tas principal, il y aurait du y avoir des éjectas sur la rocade dans la partie Nord.

Me COURREGÉ : si détonation du côté du muret ?

M. BERGUES : rien à voir.

Me COURREGÉ : le camion et la tour ?

M. BERGUES : je n'ai pas présenté de photos en 1^{ère} instance, car il y avait assez d'éléments. Elles étaient diversement interprétées bien qu'en haut de la Tour il y avait enroulement.

Me COURREGÉ : D 1721 page 73. Si détonation au centre ça ne se serait pas enroulé ? Le confirmez-vous ?

M. BERGUES : je l'aurai écrit différemment, je serai moins affirmatif.

Me COURREGÉ : le travail du détonicien.

M. BERGUES : la tour n'est pas tombée immédiatement, elle s'est mise en mouvement très lentement et a mis plusieurs secondes pour tomber.

Me COURREGÉ : pas amorçage au centre du tas ?

M. BERGUES : c'est perpendiculaire, il y a un enroulement en partie haute.

Me COURREGÉ : les soulèvements de dalle. Pas de trace dans votre rapport ?

M. BERGUES : cette image est tirée de mon rapport.

Me COURREGÉ : M. VAN SCHENDEL dit soulèvement de dalle assez fort , M. SOMPAYRAC n'est pas allé aussi loin. Pourquoi n'en parlez vous pas ?

M. BERGUES : le box ne représente que 3 % des masses du 221. Les endommagements sont centrés sur cette masse principale.

Me COURREGÉ : cette marque du box est apparue avec M. LEFEBVRE il y a 2 heures. Aucune observation ?

M. BERGUES : je ne l'ai pas rajouté.

Me COURREGÉ : effet cruciforme à 3 branches. Est ce que vous pourrez nous donner les apports théoriques ?

M. BERGUES : l'illustration de Gramat tir dans la virole. Cela a été publié il y a une dizaine d'années.

Me COURREGÉ : possibilité qui monte, on se demande si cela ne va pas vers le sol ?

M. BERGUES : vers le cratère.

Me COURREGÉ : sur le mode de cratérisation. M. VAN SCHNEDEL distingue entre gros blocs de béton et terre, donc pas dans la même direction ?

M. BERGUES : à l'Est pas de terre. Béton issu du sol du box qui se retrouve à l'est éparpillé. C'est l'effet arrière,

Me COURREGÉ : comment rendez-vous compatible le mouvement avec fondation ?

M. BERGUES : c'est le schéma pour sol homogène.

Me COURREGÉ : vous avez pu rater les fondations.

M. BERGUES : on est loin de l'explosion. Les matériaux fuient sur le côté et plus on s'éloigne du cratère moins les effets sont nets.

Me COURREGÉ : et dans le sous sol ?

M. BERGUES : le muret n'a pas été un obstacle à la propagation de la détonation. Un mur de 40 cm n'est pas fait pour résister à une telle détonation, ferrailé ou pas.

Me COURRETE : effet arrière.

M. BERGUES : quand le box a détonné, il a mis son poinçon à l'avant mais la surface du box a disparu. C'est normal que les dalles soient soulevées.

Me COURREGÉ : observation sur le fait que si le cratère sous le box a détoné il doit y avoir un cratère plus significatif que la tétine que l'on voit. Photo 87 : est ce que c'est conforme à vos expériences qui cratérisent verticalement ?

M. BERGUES : conforme au tir 1/25 ème, entaille bien visible sur le cratère.

Me COURREGÉ : le box il n'y a rien du tout.

M. BERGUES : je ne vois pas d'incohérence.

Me COURREGÉ : cratère vertical sous le box ? On doit avoir une cratérisation tout autour ?

M. BERGUES : La masse est plus faible. Forme cratère cohérente avec répartition des masses.

Me COURREGÉ : le profil du cratère. On n'observe pas de creux particulier ?

M. BERGUES : la tranchée que constitue la tétine c'est la même chose.

Me COURREGÉ : elle n'a pas d'aplat ?

M. BERGUES : les constatations sont là.

Me COURREGÉ : sur les 2 profils du cratère. Le petit picot en bas de 20 cm n'a rien à voir ?

M. BERGUES : c'est le relevé de M. SOMPAYRAC fait dans les 2 jours suivant l'explosion.

Me COURREGÉ : sur le tas. Comment avez vous fait pour positionner le tas principal ?

M. BERGUES : on l'a pris l'axe du cratère, transmission du box vers le bas.

Me COURREGÉ : plan d'un des salariés. On voit le tas principal très lointain du muret. (Photo 35 de 1^{ère} instance). Donc pas positionné en fonction de certains témoignages,.

M. BERGUES : même la CEI le positionne contre le mur et le témoignage de M. PANEL du 22.

Me COURREGÉ : vous avez indiqué le 3 juin 2002, il faut noter qu'il n'existe pas dans la littérature la mise en oeuvre d'un explosif liquide par explosif gazeux.

M. BERGUES : c'était une illustration.

Me COURREGÉ : point d'explosion initiale.

M. HUYETTE : judicieux de préciser la déposition de M. CAZENEUVE du 26.09.

Me COURREGÉ : sur le point d'explosion initial.

M. BERGUES : pas au delà du sas à cause des éjections de terre absentes à l'Est.

Me COURREGÉ : qu'est ce qui peut vous permet de dire que vous êtes d'un côté du muret plutôt que de l'autre ?

M. BERGUES : je ne peux pas répondre précisément. Les expérimentations me conduisent à conforter ce que je pensais.

Me COURREGÉ : sens général ou 50 cm ?

M. BERGUES : je n'ai pas effectué à cm.

Audience suspendue à 19 h 00 - reprise à 19 h 13.

Le Président indique que le lundi 23 janvier 201 se tiendra une audience supplémentaires et seront entendus : M. DE LAMBALLERIE, M. BARDOT et M. CHALAUX. Les rapports de Mrs BARDOT et CHALAUX seront communiqués à M. DE LAMBALLERIE pour qu'il puisse répondre aux questions qui découleront de ce rapport.

Le Président indique que l'audition de M. VAN SCHENDEL est reportée à demain.

Les questions des parties à Mr BERGUES sont suspendues ce jour, en raison de son état de santé et seront poursuivies demain ,et ce avec l'accord des parties.

Audition de M. DE NOGAREDE Bertrand :

47 ans - demeure à Coursan - professeur des universités.

A prêté le serment de l'expert conformément à l'article 168 du code de procédure pénale "d'apporter mon concours à la justice en mon honneur et en ma conscience".

Présentation d'un power point.

Me CASERO : Est ce que dans le cadre du fonctionnement de l'usine il y avait des techniques mises en œuvre contraires à un guide de bonnes pratiques ?

M. DE NOGAREDE : le site est bruité c'est le problème principal, site habité par des ondes magnétiques en raison des câbles, appareillages utilisés très sensibles, utilisés dans désert par exemple, on sature les capteurs par le bruit ambiant. Le fait qu'on a beaucoup de fer sur le site, un des meilleurs métaux, producteur de champs magnétiques, sature les capteur.

Me CASERO : la présence de l'urbanisation important autour du site qui peut trahir les mesures ou nuancer, ou présence de l'usine avec ses modes de fonctionnement ?

M. DE NOGAREDE : dans un site urbain on a des courants électriques qui perturbent et saturent les appareils de mesures.

Le Président pose 3 questions de M. MASSOU :

Réponses :

1) la canalisation est de dimension submétrique et on aura du mal à la voir avec le dispositif aéroporté.

2) non

3) je ne vois pas par quel processus scientifique je serai amené à pousser plus les investigations.

Audience levée à 20 h 15

LES GREFFIERS



LE PRESIDENT

